

Calcul : multipliez vos hl par la formule + ajouter 12€ de frais de dossier.

Le tout est TTC.

IGP Pays d'Hérault <u>Unités géographiques complémentaires :</u> Bénovie, Bérange, Pays de Bessan, Pays de Caux, Pays de Cassan, Cessenon, Coteaux de Bessilles, Coteaux de Fontcaude, Coteaux de Laurens, Coteaux de Murviel, Coteaux du Salagou, Côtes du Brian, Cotes du Ceressou, Mont de la Grage. Collines de la Moure Mont Baudile	0.63 €TTC/hl + 12 € TTC 0.87 €TTC/hl + 12 € TTC 0.93 €TTC/hl + 12 € TTC
IGP Coteaux de Béziers	0.88 €TTC/hl + 12 € TTC
IGP Cotes de Thau <u>Unité géographique complémentaire :</u> Cap d'Agde	0.88 €TTC/hl + 12 € TTC
IGP Cotes de Thongue	1.47 €TTC/hl + 12 € TTC
IGP Saint Guilhem le Desert <u>Unités géographiques complémentaires :</u> Cité d'Aniane Val de Montferrand	1.23 €TTC/hl + 12 € TTC
IGP Vicomte d'Aumelas <u>Unité géographique complémentaire :</u> Vallée Dorée	1.13 €TTC/hl + 12 € TTC
- IGP Coteaux d'Enserune	0.78 €TTC/hl + 12 € TTC
IGP Haute Vallée de l'Orb	1.18 €TTC/hl + 12 € TTC



GRILLE DE COTISATION RECOLTE 2021

Télépaiement sur le site www.igpvins.fr

(Site sécurisé Crédit Agricole)

Ce montant couvre les frais :

- de fonctionnement,
- de prélèvement,
- de dégustation,
- de contrôle interne par l'ODG,
- de contrôle externe par Bureau Veritas,
- la redevance INAO,
- pour les IGP de Territoire la cotisation spécifique du syndicat concerné.

Pour les dossiers de

changement de dénomination :

(0,30€ht/hl + 10€ht frais de dossier + tva 20%)